

Contrat de sous-traitance

conformément à l'art. 28, § 3 du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) — traduction de courtoisie ; la version allemande fait foi (voir § 11, al. 3)

entre le **client** (tel qu'indiqué lors de la commande ou dans le contrat principal) — ci-après le « Responsable du traitement » —

et **Sebastian Faujour (entreprise individuelle)**, 10 Coat Moulach, 29233 Cléder, France, exerçant sous le nom « Billhorse » — ci-après le « Sous-traitant » —

§ 1 Objet et durée

(1) Le Sous-traitant fournit au Responsable du traitement des services de validation et d'analyse de factures électroniques (XRechnung, ZUGFeRD/Factor-X) via une interface de programmation (API), conformément au contrat principal ou aux conditions d'utilisation en vigueur.

(2) La durée du présent contrat correspond à celle du contrat principal.

§ 2 Nature, finalité et étendue du traitement

(1) Le traitement a exclusivement pour objet la validation synchrone et la structuration des fichiers de facture transmis par le Responsable du traitement. Le traitement est éphémère et s'effectue uniquement en mémoire vive ; le Sous-traitant ne stocke, ne journalise ni ne conserve d'aucune manière le contenu des factures.

(2) **Types de données** : données de facturation pouvant contenir des données à caractère personnel, notamment noms et coordonnées des interlocuteurs, adresses, coordonnées bancaires, identifiants (p. ex. n° de TVA intracommunautaire, Leitweg-ID) et descriptions de prestations.

(3) **Catégories de personnes concernées** : interlocuteurs et employés du Responsable du traitement, de ses clients et de ses fournisseurs.

(4) Le traitement s'effectue exclusivement sur des serveurs situés à Francfort-sur-le-Main (République fédérale d'Allemagne). Le § 6 demeure inchangé.

§ 3 Droit d'instruction

(1) Le Sous-traitant ne traite les données à caractère personnel que sur instruction documentée du Responsable du traitement ; l'utilisation de l'API constitue une telle instruction.

(2) Si le Sous-traitant estime qu'une instruction est illicite, il en informe le Responsable du traitement sans délai.

§ 4 Confidentialité

Le Sous-traitant veille à ce que toutes les personnes autorisées à traiter les données se soient engagées à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de secret (art. 28, § 3, point b RGPD).

§ 5 Mesures techniques et organisationnelles

Le Sous-traitant met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles décrites à l'**annexe 1** conformément à l'art. 32 RGPD et les adapte en permanence à l'état de la technique, sans abaisser le niveau de protection.

§ 6 Sous-traitance ultérieure

(1) Les sous-traitants ultérieurs mentionnés à l'**annexe 2** sont réputés approuvés.

(2) Le Sous-traitant informe le Responsable du traitement de tout changement envisagé dans un délai raisonnable ; le Responsable du traitement peut s'y opposer pour motif légitime.

(3) Lorsqu'un sous-traitant ultérieur est établi dans un pays tiers, le transfert n'a lieu qu'en présence de garanties appropriées au sens du chapitre V du RGPD (notamment les clauses contractuelles types de l'UE).

§ 7 Obligations d'assistance

Le Sous-traitant assiste le Responsable du traitement, par des moyens appropriés, dans l'exécution des droits des personnes concernées (art. 12 à 23 RGPD) ainsi que des obligations prévues aux art. 32 à 36 RGPD. Le contenu des factures n'étant pas conservé, le Sous-traitant ne détient en règle générale aucune donnée relative aux personnes concernées susceptible de faire l'objet de demandes d'accès, de rectification ou d'effacement.

§ 8 Notification des violations

Le Sous-traitant notifie au Responsable du traitement toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance (art. 33, § 2 RGPD) et fournit les informations nécessaires au respect des obligations de notification.

§ 9 Suppression et restitution

Par conception, le contenu des factures est effacé de la mémoire vive immédiatement après la fin du traitement concerné. Les autres données à caractère personnel traitées dans le cadre de la relation contractuelle (p. ex. les données de compte du Responsable du traitement) sont supprimées à la fin du contrat, sous réserve d'obligations légales de conservation.

§ 10 Preuves et contrôles

Le Sous-traitant met à la disposition du Responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect du présent contrat et permet la réalisation d'audits raisonnables (art. 28, § 3, point h RGPD), en règle générale par la présentation d'une documentation appropriée.

§ 11 Dispositions finales

(1) Le présent contrat est régi par le droit de la République fédérale d'Allemagne.

(2) Si certaines dispositions s'avéraient invalides, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

(3) Le présent contrat est fourni en allemand, en anglais et en français. En cas de divergence ou de question d'interprétation, seule la version allemande fait foi.

Annexe 1 — Mesures techniques et organisationnelles (art. 32 RGPD)

Confidentialité et contrôle d'accès : exploitation dans des environnements isolés chez l'hébergeur ; accès aux systèmes de production exclusivement par des personnes autorisées au moyen de clés personnelles ; principe du moindre privilège.

Chiffrement du transport : toute communication avec l'API s'effectue exclusivement via HTTPS/TLS ; les connexions non chiffrées sont rejetées.

Minimisation des données par l'architecture : traitement éphémère, uniquement en mémoire vive ; aucune conservation, aucune journalisation du contenu des factures ; les journaux d'exploitation ne contiennent que des métadonnées (horodatage, endpoint, statut).

Disponibilité : surveillance automatique (health checks), redémarrage automatique des instances défaillantes.

Contrôle de la localisation : traitement exclusivement dans la région de Francfort-sur-le-Main ; l'ancrage régional est fixé par configuration.

Annexe 2 — Sous-traitants ultérieurs approuvés

Fly.io Inc., 2045 W Grand Ave Ste B, Chicago, IL 60612, USA — prestation : hébergement d'infrastructure de l'API (région de centre de données Francfort-sur-le-Main, Allemagne). Garanties : contrat de sous-traitance incluant les clauses contractuelles types de l'UE.

Lieu, date : _____ Lieu, date : _____

_____	_____
Responsable du traitement	Sous-traitant